

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNEHôtel de Département
100 Boulevard Hubert Gouze
82000 MONTAUBAN**CONSEIL SYNDICAL****REUNION DU 09 AVRIL 2019****Date d'envoi de la convocation : 02 avril 2019**

L'An deux mille dix-neuf et le 09 du mois d'avril (09.04.2019) à 09 heures 30 minutes, le Conseil Syndical de Tarn-et-Garonne Numérique, convoqué le 2 avril 2019, s'est assemblé en salle du Conseil, à l'Hôtel de Département de Tarn-et-Garonne, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS, Président de Tarn-et-Garonne Numérique.

PRESENTS : 9

M. BESIERS Jean-Philippe (Président), M. DELBREIL Thierry (1^{er} Vice-Président), Mme DEBIAIS Francine (4^{ème} Vice-Présidente), Mme BOURDONCLE Catherine (Déléguée titulaire), Mme FERRERO Monique (Déléguée titulaire), M. GARRIGUES Francis (Délégué titulaire), M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire), M. VERIL Claude (Délégué titulaire), M. VIGOUROUX Claude (Délégué titulaire)

REPRÉSENTÉS : 4

M. ASTRUC Christian (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. BESIERS Jean-Philippe (Président)
M. BERTELLI Jean-Claude (2^{ème} Vice-Président) a donné pouvoir à Mme DEBIAIS Francine (4^{ème} Vice-Présidente)
M. MARTY Patrick (3^{ème} Vice-Président) a donné pouvoir à M. DELBREIL Thierry (1^{er} Vice-Président)
M. QUATRE Christian (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire)

EXCUSÉS : 5

M. CALAFAT Alexis (Délégué titulaire), M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire), Mme LAMERA Emeline (Déléguée titulaire), Mme NEGRE Marie-Claude (Déléguée titulaire), Mme TURELLA-BAYOL Frédérique (Déléguée titulaire)

Le Conseil syndical a désigné pour Secrétaire de séance **Mme DEBIAIS Francine**

DELIBERATION N°04/2019-03

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET
PRINCIPAL M14 DU SYNDICAT MIXTE TARN-ET-GARONNE NUMERIQUE

Pour le vote du compte administratif, le conseil syndical élit son président de séance, en la personne de M. Thierry DELBREIL (1^{er} Vice-Président), qui prend la parole et présente le compte administratif.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Pour l'exercice 2018, les résultats du compte administratif, conformes au compte de gestion du Payeur Départemental sont les suivants :

		Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total
REALISATIONS DE L'EXERCICE (Mandats et Titres)	RECETTES	22 758,00	336 708,20	359 466,20
	DEPENSES	4 630,97	299 676,67	304 307,64
RESULTAT DE L'EXERCICE		18 127,03	37 031,53	55 158,56

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	RECETTES	25 006,34	71 677,49	
	DEPENSES			

		Section d'investissement	Section de fonctionnement
RESULTAT DE CLOTURE		43 133,37	108 709,02

		Section d'investissement	Section de fonctionnement
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	RECETTES	0	0
	DEPENSES	0	0

		Section d'investissement	Section de fonctionnement
RESULTAT NET CUMULE AVEC LES RESTES A REALISER		43 133,37	108 709,02

a) SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement réalisées en 2018, d'un montant de **299 676,67 €**, sont réparties de la façon suivante :

- 29 864,23 € de charges à caractère général (chap 011)
- 256 906,10 € de charges de personnel (chap 012)
- 12 906,34 € de dépenses d'ordre (chap 042)

Les recettes de fonctionnement réalisées en 2018, d'un montant de **336 708,20 €** sont réparties de la façon suivante :

- 189 € d'atténuation de charges (chap 013)
- 15 000 € reversés par le budget annexe (chap 70)
- 320 596 € de dotations et participations (chap 74)
- 923,20 € d'autres produits de gestion courante (chap 75)

b) SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement réalisées en 2018, d'un montant de **4 630,97 €**, sont réparties de la façon suivante :

- 4 630,97 € d'immobilisations corporelles (chap 21)

Les recettes d'investissement réalisées en 2018, d'un montant de **22 758 €**, sont réparties de la façon suivante :

- 9 086,66 € de dotations, fonds divers et réserves (chap 10)
- 765 € d'immobilisations financières (chap 27)
- 12 906,34 € de recettes d'ordre (chap 040)

Vu le Code général des collectivités territoriales pris notamment en son article L1612-12 ;
Vu le budget primitif 2018 du budget principal M14 et les décisions modificatives s'y rapportant ;
Vu que les écritures du Comptable (Payeur Départemental) pour l'exercice 2018 sont en concordance avec la gestion de l'ordonnateur ;
Vu le compte de gestion du comptable 2018 pour le budget principal ;
Vu la note de présentation brève et synthétique annexée à la présente délibération et à la maquette budgétaire jointe, retraçant les informations financières essentielles du compte administratif 2018 du budget principal M14 ;

Le Président de Tarn-et-Garonne Numérique se retire et ne participe pas au vote.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil syndical, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte administratif 2018 du budget principal M14 du Syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique, figurant dans la maquette budgétaire ci-jointe ;
- **VOTE** les résultats de l'exercice 2018 qui sont en parfaite concordance avec ceux du compte de gestion 2018 du Payeur Départemental.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ des membres présents et représentés

Certifié exécutoire par le Vice-Président
compte-tenu de l'envoi en préfecture le **12 AVR. 2019**
et de la publication le **16 AVR. 2019**

Fait à Montauban, le 10 avril 2019

Le Vice-Président,

Thierry DELBREIL **Syndicat Mixte**

Tarn-et-Garonne Numérique

Hôtel du Département - 100 bd Hubert Gouze

82013 MONTAUBAN cedex

siret : 200 061 257 00016 - ape : 8411Z

